

DINANT, le

Lo. G. D. Phi

Logement Gestion

DINANT-PHILIPPEVILLE

Chaussée d'Yvoir 32 C

5500 Dinant

Tél. : 082 22 64 94

Fax : 082 22 64 95

aislogdphi@skynet.be

N. E. : 4 6 2 4 5 0 6 6 6

M
Rue

5

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint, un exemplaire de demande de logement, ainsi que la liste des documents à remettre avec votre dossier d'inscription.

Veillez bien à compléter les deux feuilles de la demande de logement et d'y renseigner un maximum de détails.

Une fois tous les documents réunis et la demande complétée, vous pouvez nous les faire parvenir.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement ou à vous présenter à nos permanences qui se tiennent du lundi au mercredi entre 9 heures et midi à la Chaussée d'Yvoir 32 C à 5500 DINANT.

Dans l'attente de vous lire ou de vous rencontrer, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Pour le Service Locataire

Lo. G. D. Phi

Logement Gestion

DINANT-PHILIPPEVILLE

Chaussée d'Yvoir 32 C

5500 Dinant

Tél. : 082 22 64 94

Fax : 082 22 64 95

aislogdphi@skynet.be

N. E. : 46 24 50 666

FEUILLET LOCATAIRES

Tout ménage à revenu précaire ou modeste peut s'adresser à l' AIS pour constituer son dossier de candidature au logement.

Deux conditions doivent être remplies :

- ne pas être plein propriétaire ou usufruitier (sauf s'il s'agit d'un logement non améliorable ou inhabitable),
- ne pas dépasser un certain plafond de revenus,

Une fois le dossier intégralement constitué, la demande se voit octroyée un certain nombre de points selon la grille établie par la Région Wallonne. Lorsqu'un logement vacant doit être attribué, tous les dossiers des candidats correspondant à ce logement sont alors repris selon les points attribués et selon l'ancienneté.

L'attribution est effectuée par le service locataires :

- qui donne la priorité aux personnes domiciliées sur la Commune concernée par le logement vacant ;
- qui tient compte de la composition familiale ;
- qui tient compte des revenus du ménage.

Dès qu'une candidature est retenue, une visite est prévue avec le candidat locataire. Si le locataire refuse 2 logements que l' AIS lui aurait proposés, son dossier de candidature, bien que restant actif, se voit retiré ses points de priorité.

Le dossier d'inscription doit être renouvelé tous les 6 mois.

NOS 17 Communes :

Anhée – Beauraing – Bièvre – Cerfontaine – Couvin – Dinant – Doische -
Florennes – Gedinne – Hastière – Houyet – Onhaye – Philippeville – Viroinval - Vresse-
sur-Semois – Walcourt - Yvoir

FORMULAIRE DE DEMANDE D'UN LOGEMENT

Espace réservé à l' AIS LOGDPHI

NOMBRE DE POINTS :	
DATE D'INSCRIPTION	
DOSSIER ACTIF JUSQU'AU	
DATE RENOUVELLEMENT	
NOMBRE DE CHAMBRES :	

MERCI DE RENSEIGNER UN MAXIMUM D'INFORMATIONS

1. Candidat

COMMUNE DE (Domicile) :
NOM et PRENOM : Sexe : Masculin - féminin
ADRESSE :
Tél. : G.S.M. : Adresse e-mail :
LIEU ET DATE DE NAISSANCE : NUMERO NATIONAL :
ETAT CIVIL : NATIONALITE :
PROFESSION :
HANDICAP : oui - non / TYPE : STAGIAIRE A LA REGIE DE QUARTIER : oui - non
MOYEN DE LOCOMOTION :

2. Conjoint ou Cohabitant

NOM et PRENOM : Sexe : Masculin - féminin
ADRESSE :
Tél. : G.S.M. :
LIEU ET DATE DE NAISSANCE : NUMERO NATIONAL :
ETAT CIVIL : NATIONALITE :
PROFESSION :
HANDICAP : oui - non / TYPE : STAGIAIRE A LA REGIE DE QUARTIER : oui - non
MOYEN DE LOCOMOTION :

3. Revenus mensuels du ménage (y compris les salaires, les A.F., les pensions alim., etc...)

Nom et Prénom	Montant net/mois	Type de revenu/origine

4. Membres faisant partie du ménage (ne plus reprendre le candidat et le conjoint/ou le cohabitant.)

<u>Nom et Prénom</u>	<u>Date de Naissance</u>	<u>Sexe</u>	<u>Lien de parenté</u>	<u>N° National</u>	<u>Handicapé Oui - non</u>

Enfant(s) à charge : oui - non

Y a-t-il une garde partagée ? : oui - non

5. Garantie Locative

- Personnelle
- C.P.A.S. de
- Autre :

6. Difficultés rencontrées / Raison de l'inscription ?

- Hébergé par des tiers Sans domicile
 Maison d'accueil Première autonomie
 Séparation Logement vendu
 Incarcération / date de sortie prévue :
 Surendettement : remboursements mensuels : durée :
 Risque d'expulsion : date : motif :
 Logement insalubre reconnu par arrêté : oui - non
 Logement en caravane/ en chalet
 Autres difficultés :
.....

7. Logement recherché

- Loyer maximum que vous pourriez assumer :
 Type : studio / appartement / maison
 Type d'animaux de compagnie : Petit Moyen Grand
 Préférence : rez-de-chaussée ou sans importance
 Région souhaitée, précisez les communes:
 > Centre ville : oui / non
 > Village : oui / non

8. Service social suivant le candidat (Précisez la personne de contact)

CPAS de :	Assistante Sociale :
-----------------	----------------------------

- A.W.I.P.H : S.A.J. /S.P.J. :
ITINERIS : Service social de la Prison :
Antenne sociale Plan H.P. : Service social de la Maison d'Accueil :

**! Renouveler la demande tous les 6 mois, passé ce délai elle sera archivée!
! Si 2 refus après propositions de logement, la demande se voit retirer tous les points de
priorité pour se retrouver à - 1 point !**

Liste des documents à remettre obligatoirement avec la demande de logement :

- Photocopie recto-verso de la carte d'identité du chef de ménage et de son conjoint
- Annexe si carte d'identité électronique (disponible à la Commune)
- Attestation(s) de revenus de toute personne du ménage :
Salaire (6 dernières fiches de paie), Chômage (attestation bureau du chômage), RIS (attestation CPAS), Pension (fiche de pension), Attestation mutuelle ;
! Pas d'extrait bancaire !
- Dernier avertissement extrait de rôle (Service Public Fédéral des Finances)
- Composition de ménage (disponible à la Commune) ;
- Extrait de casier judiciaire de toute personne du ménage (disponible à la Commune) ;
- Attestation de la caisse d'allocations familiales ;

Liste des documents à remettre pour pouvoir bénéficier des points de priorités :

Vous bénéficierez des 8 points de priorité pour les situations citées ci-dessous :

	QUEL DOCUMENT ?	QUI PEUT LE FOURNIR ?
Vous occupez un logement...		
Inhabitable	Arrêté d'inhabitabilité	Bourgmestre
	Attestation d'inhabitabilité	DGO4 (Dir. Gén. Opérat.- Service Logement) Ou Bourgmestre
Précaire : caravanes, chalets, abris précaires, zone HP	Attestation	Commune
Qui fait l'objet d'une expropriation	Arrêté d'expropriation	Commune, Région
Qui fait l'objet d'une rénovation urbaine	Attestation	Commune
De transit, d'insertion ou d'urgence	Attestation	Organisme gestionnaire du logement
Surpeuplé	Attestation	DGO4 ou Commune
Victime d'un évènement calamiteux	Attestation	CPAS
Reconnu sans abri	Attestation	CPAS
Victime de violences conjugales	Attestation	CPAS

Vous bénéficierez des 6 points de priorité pour les situations citées ci-dessous :

	QUEL DOCUMENT ?	QUI PEUT LE FOURNIR ?
Vous êtes...		
Un couple marié ou composé de personnes vivant ensemble maritalement depuis – de 8 ans et ont au – 1 enfant à charge ou bénéficiant de modalités d'hébergement	Pour le couple marié : livret de mariage et historique de domiciliation	Commune
	Pour le couple vivant maritalement : composition de ménage et historique de domiciliation	
	Pour les enfants : selon les cas : -attestation des alloc fam -copie jugement -copie convention notariée	-caisse allocations familiales -greffe du tribunal

	-copie accord devant médiateur familial	-notaire -médiateur
Une personne divorcée avec au – 1 enfant à charge ou bénéficiant de modalités d'hébergement	Pour la personne divorcée : -copie jugement -copie de la requête	Greffe du tribunal
	Pour les enfants : selon les cas : -attestation des alloc fam -copie jugement -copie convention notariée -copie accord devant médiateur familial	-caisse allocations familiales -greffe du tribunal -notaire -médiateur
Une femme seule enceinte ou un parent seul avec au -1 enfant à charge ou bénéficiant de modalités d'hébergement	Pour le parent : -certificat médical -composition de ménage	-gynécologue -commune
	Pour les enfants : selon les cas : -attestation des alloc fam -copie jugement -copie convention notariée -copie accord devant médiateur familial	-caisse allocations familiales -greffe du tribunal -notaire -médiateur
Un couple dont un des membres a – de 35 ans	Composition de ménage Carte d'identité	Commune

Vous bénéficierez des 4 points de priorité pour les situations citées ci-dessous :

	QUEL DOCUMENT ?	QUI PEUT LE FOURNIR ?
Vous êtes...		
Une personne handicapée	Attestation	SPF sécurité sociale
Une personne qui a une personne handicapée à sa charge	Avertissement extrait de rôle	SPF Finances
Bénéficiaire d'une pension de prisonnier de guerre ou d'invalidé de guerre	Copie d'un brevet de pension	Bénéficiaire d'une pension civile : SPF Sécu sociale Bénéficiaire d'une pension militaire : Service Pensions du secteur public
Ancien prisonnier politique	Attestation	SPF Sécu sociale
Ancien ouvrier mineur	Attestation	INAMI service indemnités

Vous bénéficierez des 3 points de priorité pour les situations citées ci-dessous :

	QUEL DOCUMENT ?	QUI PEUT LE FOURNIR ?
Vous êtes...		
Locataire dont le bail est résilié pour occup perso du propriétaire ou pour travaux importants réalisés par le propriétaire	Copie renon	Courrier recommandé

Vous bénéficierez des 2 points de priorité pour les situations citées ci-dessous :

	QUEL DOCUMENT ?	QUI PEUT LE FOURNIR ?
Vous êtes...		
Une personne qui ne peut plus exercer d'activité prof suite à une maladie prof reconnue ou un accident de travail ou vous avez une telle personne à votre charge	Attestation	Fonds des maladies prof Ou Fonds des accidents du travail
Une personne qui quitte un bateau pour lequel l'Etat accorde une prime de déchirage	Attestation	SPF Mobilité et transports

Vous bénéficiez automatiquement de deux points de priorité par année d'ancienneté.

Pour un ménage candidat locataire, les points de même valeur ne peuvent être additionnés même si plusieurs situations sont rencontrées par un ou plusieurs membres du ménage.

Les points de différentes valeurs sont ajoutés. Pour la catégorie « 2 points » le cumul de maximum 2 points par personne est autorisé.